

Communiqué de presse

Charte « Chantier franchement sûr »

L'expérimentation de la Charte « Chantier franchement sûr » se lance en Normandie. Son objectif : la prise en compte de la prévention des risques professionnels dès la conception des ouvrages par la maîtrise d'ouvrage. En effet, dans les Travaux Publics, l'engagement des maîtres d'ouvrage est aussi important que celui de l'entreprise.

La Charte « Chantier franchement sûr » s'inscrit dans les travaux de la Convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la Santé au travail dans les Travaux Publics, conclue par la FNTF avec la DGT, la Cnam, l'INRS et l'OPPBT. Celle-ci veut promouvoir une culture encore plus forte de la prévention en matière de santé au travail. Un enjeu politique pour la FNTF et stratégique pour les entreprises des Travaux Publics.

Les résultats de cette démarche partenariale, portée par la FNTF depuis 2012, sont positifs :

- Des relations de travail de confiance entre tous les acteurs de la prévention en santé-sécurité ;
- La définition et la promotion d'actions et de bonnes pratiques adaptées aux différents risques professionnels.

La Charte « Chantier franchement sûr » met l'accent sur :

- Les travaux sous circulation et la protection des riverains ;
- Les travaux de fouilles en tranchée ;
- La mise à disposition d'équipements sanitaires.

La Charte « Chantier franchement sûr » sera signée, le 1^{er} mars par l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie. Les chantiers normands expérimentaux porteront sur des chantiers de voirie (*Evreux, route de Saint André*) et de réseaux d'eau (*Aviron, eaux usées*) ; s'ensuivront également les travaux sur la rue Maréchal Joffre à Evreux.

>> CONTACT PRESSE :

FRTF Normandie : Matthieu JACOTOT – 06.85.05.69.56 – mjacotot@fntp.fr

>> À PROPOS DE LA FRTF :

La FRTF Normandie représente les 800 entreprises et établissements de Travaux Publics de Normandie qui emploient 20 000 salariés en Normandie. Composée d'un Président régional, elle fonctionne avec 5 salariés, ayant pour missions de servir les entreprises, représenter leurs intérêts dans les différentes instances, promouvoir les métiers des TP etc.